



*Très signalé !*

**Monsieur Sébastien LECORNU**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

La Roche-sur-Foron, le 16 juillet 2026

Monsieur le Premier Ministre,

Plusieurs maires et élus du Genevois Français ont récemment sollicité notre attention afin de nous faire part de la situation particulièrement préoccupante à laquelle leur territoire est confronté en raison de la multiplication des installations illicites de caravanes.

Depuis le début de l'année, plus de 1 500 caravanes se seraient ainsi installées illicitement sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Ces occupations se succèdent à un rythme soutenu et mobilisent continuellement les élus locaux, les services des collectivités et les forces de l'ordre. Un groupe de près de 200 caravanes est notamment présent sur un terrain réquisitionné à Saint-Julien-en-Genevois.

Au-delà des difficultés matérielles liées à la gestion de groupes d'une telle importance, les élus nous font état de comportements portant gravement atteinte à l'ordre public et à la tranquillité des habitants. Des branchements électriques réalisés sans autorisation par certains occupants ont notamment provoqué une coupure ayant privé plus de 11 000 habitants d'électricité durant tout un week-end.

Les habitants, les agriculteurs, les acteurs économiques et les élus locaux sont aujourd'hui profondément éprouvés par la répétition de ces situations. Les militaires de la compagnie de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois accomplissent, dans des conditions particulièrement difficiles, un travail remarquable qu'il convient de saluer. Leur engagement ne peut cependant suffire à compenser durablement l'insuffisance des moyens disponibles face à l'importance et à la succession des groupes concernés.

Depuis nos entrées en fonction respectives, il ne s'est pas écoulé un seul été sans que nous soyons amenés à solliciter les services de l'État pour tenter de résoudre des situations locales liées à des installations illicites de gens du voyage. Loin de se résorber, ces difficultés sont devenues plus fréquentes, plus importantes et plus inquiétantes. Elles exposent chaque année davantage les élus locaux, les propriétaires, les agriculteurs et les habitants à des troubles qu'ils ne disposent pas des moyens juridiques et matériels suffisants pour prévenir ou faire cesser rapidement.

Dans ce contexte, nous sollicitons votre intervention afin que des renforts supplémentaires de gendarmerie mobile puissent être déployés sans délai dans le Genevois Français et maintenus aussi longtemps que la situation l'exigera, notamment durant la période estivale.

Une telle mobilisation apparaît indispensable pour soutenir les unités territoriales déjà fortement sollicitées, sécuriser les communes et les sites exposés, prévenir de nouvelles installations forcées et garantir l'exécution effective des décisions prises par les autorités compétentes.

Cette réponse opérationnelle, aussi nécessaire soit-elle, ne pourra toutefois suffire en l'absence d'une évolution du cadre législatif.

La proposition de loi adoptée par le Sénat, sur laquelle nous avons tous les deux largement contribué, destinée à renforcer les moyens de lutte contre les installations illicites de gens du voyage, apporte des réponses concrètes aux difficultés rencontrées quotidiennement par les élus et les forces de l'ordre. Elle vise notamment à rendre les procédures plus rapides et plus efficaces, à mieux sécuriser l'intervention de l'autorité préfectorale et à renforcer les conséquences attachées au non-respect des mises en demeure.

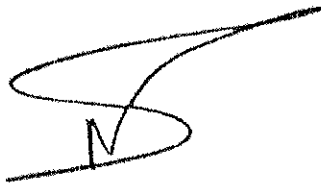
Les événements actuellement constatés dans le Genevois Français démontrent, une nouvelle fois, l'urgence de permettre la poursuite de son examen parlementaire. Il serait difficilement compréhensible que ce texte, adopté par le Sénat pour répondre à des situations précisément identifiées sur le terrain, demeure en attente alors que les occupations illicites se multiplient et que les moyens locaux sont manifestement dépassés.

Je vous demande donc de bien vouloir mobiliser les prérogatives du Gouvernement afin que cette proposition de loi soit inscrite dans les meilleurs délais à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et puisse faire l'objet d'un examen rapide.

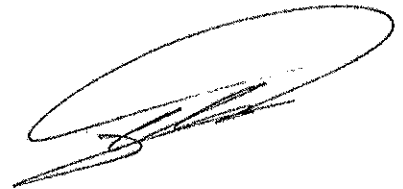
Les élus locaux ont aujourd'hui besoin d'une réponse claire de l'État, reposant à la fois sur le déploiement immédiat de moyens humains supplémentaires et sur l'adoption d'un cadre juridique plus efficace. La gravité et la répétition des faits ne permettent plus de différer ces décisions.

Nous vous remercions de bien vouloir me faire connaître les moyens que le Gouvernement entend mobiliser dans le Genevois Français ainsi que les dispositions qu'il envisage de prendre pour permettre l'examen de cette proposition de loi par l'Assemblée nationale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



**Sylviane NOEL**  
Sénatrice de la Haute-Savoie



**Cyril PELLEVAT**  
Sénateur de la Haute-Savoie



*(à signaler)*

**Monsieur Laurent NUNEZ**  
**Ministre de l'Intérieur**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**Place Beauvau**  
**75800 PARIS CEDEX 08**

Paris, le 16 juillet 2026

Monsieur le Ministre,

Plusieurs maires et élus du Genevois français ont récemment sollicité notre attention afin de nous faire remonter les difficultés particulièrement graves auxquelles leur territoire est actuellement confronté en raison de la multiplication des installations illicites de caravanes.

Depuis le début de l'année, plus de 1 500 caravanes se seraient installées illicitement sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Les groupes se succèdent sans interruption et un rassemblement de près de 200 caravanes est notamment présent sur un terrain réquisitionné à Saint-Julien-en-Genevois.

Cette situation ne relève plus de difficultés ponctuelles de stationnement ou d'accueil. Les élus locaux font état de comportements portant quotidiennement atteinte à l'ordre public, à la sécurité des personnes et à la protection des propriétés publiques et privées. Des branchements électriques réalisés sans autorisation par certains occupants ont notamment provoqué une coupure ayant privé plus de 11 000 habitants d'électricité durant tout un week-end.

Les habitants, les agriculteurs, les acteurs économiques et les élus sont aujourd'hui excédés par la répétition de ces troubles. Les militaires de la compagnie de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois accomplissent un travail remarquable dans un contexte particulièrement difficile. Ils sont néanmoins confrontés à une succession de situations dont l'importance dépasse désormais les moyens territoriaux dont ils disposent.

Depuis nos entrées en fonction respectives, il ne s'est pas écoulé un seul été sans que nous soyons contraints de solliciter les services de l'État au sujet d'installations illicites de gens du voyage dans une ou plusieurs communes de Haute-Savoie. Ces situations sont devenues, au fil des années, plus fréquentes, plus importantes et plus inquiétantes. Elles mobilisent durablement les forces de l'ordre, fragilisent les collectivités et alimentent un sentiment croissant d'impuissance et d'abandon parmi les élus et les habitants concernés.

Nous vous demandons donc de faire procéder, dans les meilleurs délais, au déploiement de renforts supplémentaires de gendarmerie mobile dans le Genevois français. Ces moyens doivent être dimensionnés à l'ampleur réelle de la situation et pouvoir être maintenus pendant toute la durée nécessaire, notamment jusqu'à la fin de la période estivale.

Ce renforcement est indispensable pour épauler les unités locales, prévenir de nouvelles installations forcées, sécuriser les communes et les terrains exposés, protéger les personnes et les biens et permettre l'exécution effective des décisions administratives et judiciaires.



Cette intervention immédiate doit également s'accompagner d'une évolution rapide du droit applicable.

La proposition de loi adoptée par le Sénat, sur laquelle nous avons largement contribué, destinée à renforcer les moyens de lutte contre les installations illicites de gens du voyage, apporte des réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain. Elle doit permettre de rendre les procédures plus réactives, de conforter l'action de l'autorité préfectorale et des forces de l'ordre et de mieux garantir l'effectivité des mises en demeure et des mesures d'évacuation.

Les événements qui se déroulent actuellement dans le Genevois français illustrent directement la nécessité de ces évolutions. Ils démontrent que le cadre en vigueur ne permet pas toujours aux autorités d'intervenir avec la rapidité et l'efficacité qu'exigent des occupations réalisées en quelques heures, parfois par la force, et susceptibles d'occasionner des troubles importants.

Nous vous demandons par conséquent de soutenir auprès du Premier Ministre l'inscription prioritaire de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Les collectivités territoriales, les propriétaires concernés et les forces de l'ordre ne peuvent plus attendre davantage un cadre juridique adapté aux réalités auxquelles ils sont confrontés chaque été.

La réponse de l'État doit désormais être à la hauteur de la situation : des renforts opérationnels immédiats pour le Genevois français et un engagement gouvernemental clair permettant la poursuite rapide de l'examen de cette proposition de loi.

Nous vous remercions de bien vouloir nous préciser les moyens supplémentaires qui pourront être mobilisés, leur calendrier de déploiement ainsi que les démarches que vous entendez entreprendre afin de permettre l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Sylviane NOEL  
Sénatrice de la Haute-Savoie

Cyril PELLEVAL  
Sénateur de la Haute-Savoie